

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JUIN 2012

I) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 06 Avril 2012.

Commentaires

Point IV – 1 – Pose de stores à l'école

Une demande de devis a été faite auprès de l'entreprise Stores Béthune qui n'a pas souhaité répondre à cette demande.

Le conseil municipal décide d'accepter le devis en sa possession.

II) NOUVEAUX STATUTS DU SIEABVV

Afin de clarifier les statuts du SIEABVV (Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de la Basse Vallée de la Varenne), le comité syndical a adopté de nouveaux statuts lors de sa réunion du 11 avril 2012.

Copie de la délibération et du projet de nouveaux statuts est portée à la connaissance du conseil municipal.

Cette décision, avant d'être entérinée par arrêté préfectoral, doit être approuvée à la majorité qualifiée par les conseils municipaux des communes membres du SIEABVV.

Chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer, à défaut de réponse dans ce délai, son avis sera considéré favorable.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision du comité syndical du SIEABVV.

1- Mise en conformité du paratonnerre

Suite au contrôle annuel du paratonnerre de l'église, le rapport stipule que l'installation n'est plus aux normes.

En effet, la norme NFC 17-102 modifiée le 01 février 2012 préconise la mise en place d'un deuxième conducteur de descente.

Le devis pour la mise aux normes s'élève à 3 380 € HT soit 4 042,48 € TTC.

Accord du conseil municipal pour effectuer les travaux de mise aux normes.

2- Mise en place de l'IAT pour le personnel communal

L'indemnité d'administration et de technicité (IAT) est une prime qui peut être accordée au personnel communal et qui permet de prendre en compte la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

N'étant pas un droit, le régime indemnitaire et ses modalités doit être instituée par le conseil municipal.

Personnel communal concerné

Tous les employés communaux titulaires ou stagiaires de la catégorie C ainsi que les agents non titulaires.

Modalités d'attribution

Le montant annuel de l'indemnité est calculé par l'application d'un coefficient multiplicateur au maximum de 8 à un montant de référence dont le maximum par grade est fixé par la loi.

Proposition de retenir un montant de référence de 25% du montant maximum et un coefficient multiplicateur maximum de 4.

Pour les temps partiels, l'indemnité sera modulée au prorata du temps de travail.

Dans le cadre fixé par le conseil municipal, l'attribution individuelle est faite par arrêté du maire.

Périodicité : Il appartient au conseil municipal de la fixer.

Proposition : par semestre (en juin et décembre).

Accord du conseil municipal pour la mise en place de l'IAT.

3- Modification du bail à TDF

La commune loue à TDF le terrain d'implantation du pylône de télécommunications.

La clause de révision annuelle du loyer est adossé à l'ICC (indice du coût de la construction) très fluctuant tant à la hausse qu'à la baisse.

TDF souhaite modifier cette clause afin de maîtriser cette incertitude.

Proposition

- Variation négative de l'ICC : le loyer sera identique à celui de l'année précédente.
- Variation positive de l'ICC : le loyer sera réévalué de 2%.

Accord du conseil municipal sur cette proposition.

Un avenant au bail sera établi pour entériner cette décision.

4- EDF : règlement des factures par prélèvement

EDF propose le règlement des factures d'électricité par prélèvement automatique comme cela se fait déjà pour d'autres créances.

Accord du conseil municipal.

5- ZA de l'Aubinière : demande de l'entreprise STIN

L'entreprise STIN, installée sur la ZA de l'Aubinière (ex SMOP), souhaite bénéficier d'une option d'achat sur la parcelle de 3000 m² à nouveau disponible puisque l'entreprise HTM a renoncé à en faire l'acquisition.

L'entreprise souhaite y construire un atelier de fabrication et de montage dans les années à venir.

Accord du conseil municipal pour consentir à l'entreprise STIN une option d'achat pour une période maximale de deux ans, expiration au 30 juin 2014.

6- Remplacement des imprimantes

Les deux imprimantes datent de plus de huit ans et montrent des signes de faiblesses.

Accord du conseil municipal pour leur remplacement.

- Imprimante laser monochrome au prix de 390 €.
- Imprimante multifonction jet d'encre couleur au prix de 140 € HT.

7- Stade communal : Remise en état de l'éclairage

La remise en état de l'éclairage du stade communal nécessite l'acquisition de huit projecteurs pour un coût de 1 760 € HT.

La pose sera assurée par l'association SAUFC, utilisateur des lieux.

Accord du conseil municipal pour prendre en charge l'acquisition des projecteurs.

8- Cimetière communal : Renouvellement anticipé d'une concession

Mademoiselle DENIS est propriétaire de la concession A56 dans le cimetière communal qui arrivera à échéance en 2020.

Agée aujourd'hui de 87 ans, n'ayant pas de descendant susceptible d'assurer le renouvellement de sa concession, elle souhaite le faire par anticipation.

Accord du conseil municipal.

9- Ecole : Modification de la barrière

Afin d'en améliorer le fonctionnement, il est proposé de modifier la barrière d'entrée de l'école avec une remise en état.

La dépense s'élève à 1 277 € HT.

10- Ecole : Maintenance de l'équipement informatique

L'équipement informatique de l'école, grâce à l'intervention de l'entreprise AGC informatique, fonctionne désormais convenablement.

Afin de le maintenir en état de marche, il semble pertinent de souscrire un contrat de maintenance et d'assistance auprès de cette entreprise.

Le coût de cette prestation s'élève à 1 705 € HT par an pour une durée d'intervention de 25 heures maximales.

IV)

INFORMATIONS

1- FPIC (fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Péréquation dite horizontale à l'échelon des communes et des communautés de communes.

A ce titre, la commune percevra 2 613 €.

2- Majoration du droit de construire

Il s'agit de la loi du 20 mars 2012 qui majorait le COS de 30%.

Le conseil municipal aurait eu à se prononcer sur le sujet si ce n'est que cette loi va être abrogée avant sa mise en application.

3- Projet d'extension du site Natura 2000, bassin de l'Arques.

Ce site concernait jusqu'alors que le lit mineur de l'Arques et de ses affluents (Eaulne, Varenne, et Béthune).

Le projet vise à y intégrer une bande de 5 mètres sur chaque rive au minimum ainsi que les zones humides du bassin.

C'est le SIBVB qui pilote le dossier.

4- Pont de pierres

Ça avance doucement !

Lancement de la souscription avec la fondation du patrimoine le 05 septembre 2012.

Le dossier de consultation a été validé par le conseil municipal de Martigny.

5- Partenariat profane-sacré

Un courrier de l'abbé EKOFO propose une réunion avec les élus pour un compte rendu du synode et la mise en place d'un partenariat éventuel sur des manifestations associant communion ecclésiale et convivialité civique.

Avis très réservé du conseil municipal qui souhaite s'en tenir à la séparation de l'église et de l'Etat.

6- SIER d'Offranville

En prolongement de la discussion sur la maîtrise de nos consommations en énergie, une rencontre a eu lieu avec Monsieur RAULT pour explorer les différentes pistes qui permettraient d'optimiser le coût de l'éclairage public.

- Pose d'horloges électroniques avec variateur de puissance.
- Remplacement des lampes à mercure.

Tous ces travaux peuvent bénéficier du subventionnement très incitatif.
Un courrier de demande a été adressé au SIER.

7- Sécurité salle polyvalente

Concernant l'utilisation d'appareils à gaz avec alimentation autonome par bouteilles, un courrier a été adressé au SDIS au sujet de la réglementation.

La réponse est la suivante : l'appareil homologué peut-être dans la salle mais la bouteille d'alimentation doit être obligatoirement hors de la salle.

8- Comité des fêtes

Dissolution décidée le 08 juin 2012 avec ventilation des actifs vers les autres associations communales.

Fait à Saint-Aubin-le-Cauf,